

demande d'éclaircissement.

Appel d'offres n°AO-13-2024

Concernant la gestion multi technique complète des bâtiments de l'Agence Nationale de Règlementation des Télécommunications y compris la fourniture des pièces de rechange

Note de clarification n°1

à la suite de demandes d'éclaircissements soumises par des candidats (Ce document comporte deux (02) pages y compris la présente)

Suite au lancement de l'appel d'offres cité ci-dessus, l'ANRT a été destinataire de

En réponse, et en application de la réglementation en vigueur, l'ANRT met à la disposition des candidats, sur les sites Web: www.marchespublics.gov.ma et www.anrt.ma (rubrique: Appel d'offres), la présente **Note de clarification n°1**. Nous vous invitons à **visiter régulièrement lesdits sites** afin de prendre connaissance des clarifications ou compléments publiés concernant l'appel d'offres cité ci-dessus.

Il est rappelé que seuls les éléments contenus dans cette Note et dans les éventuelles réponses écrites communiquées par l'ANRT devront être pris en compte par les candidats dans la préparation de leurs soumissions au présent appel d'offres, à l'exclusion de toute déclaration orale.

Les réponses, fournies ci-après, concernent strictement et exclusivement le présent appel d'offres. Elles ne peuvent, en aucun cas, être étendues à d'autres sujets ou thématiques ou appels d'offres.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Chef de la Division des Achats et de la Logistique

Rachid AOUINE

15 MAI 2024

Appel d'offres n° AO-13-2024 – Note de clarification n°1

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad B.P.: 2939, Rabat 10.100

Téléphone: +212 (0) 5 37 71 84 00 Télécopie: +212 (0) 5 37 20 38 62

www.anrt.ma





Appel d'offres n°AO-13-2024 Concernant la gestion multi technique complète des bâtiments de l'Agence Nationale de Règlementation des Télécommunications y compris la fourniture des pièces de rechange

Note de clarification n°1

Réponse ou complément de l'ANRT
Oui, le contenu du bordereau des prix comprend deux tableaux: Un tableau concernant la maintenance (Cf. page 17 du CPS) et un tableau concernant la fourniture et remplacement des pièces de rechange (Cf. pages 18 à 24 du CPS).
 L'acte d'engagement doit comprendre la somme des montants totaux figurant dans les deux tableaux précités (pages 17 à 24).

Chef de la Division des Achats et de la Logistique

Rachid AOUINE



Appel d'offres n° AO-13-2024 – Note de clarification n°1

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad B.P.: 2939, Rabat 10.100

Téléphone: +212 (0) 5 37 71 84 00 Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62

www.anrt.ma

